



COMMUNE DE **BELFAUX**



PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL
GENERAL DU 16 AVRIL 2013



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU 16 AVRIL 2013

Conformément à l'article 13, alinéa 2, lit a, du règlement d'exécution de la loi sur les communes, le caractère de ce procès-verbal est provisoire jusqu'à son approbation par le Conseil général.

Les délibérations sont présidées par M. Jean-Marc Weber, jusqu'au point 3 de l'ordre du jour.

Membres présents : 24

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du Conseil général et du Conseil communal ainsi qu'aux auditrices et aux auditeurs.

Le Président adresse ses souhaits la bienvenue à Mme Nicole Rüttimann, représentante de la presse.

Le Président excuse l'absence de Mme Christiane Bapst, de M. Eric Baechler et de M. Philippe Perrault, du groupe PS et Ouvertures, de M. Frédéric Brülhart et de M. Christophe Zbinden, du groupe PDC – Futuro, et de M. Didier Quiot, de la formation UDC.

Il signale aux membres du Conseil général que M. Frédéric Brülhart est remplacé au bureau par le scrutateur-suppléant, M. Alain Bise.

Il ressort de l'appel nominal, auquel a procédé M. Jean-Marc Bertschy, membre du bureau, que 24 membres du Conseil général participent à la séance de ce jour.

Le Président rappelle aux membres du Conseil général que la convocation à la séance de ce jour leur a été adressée, par pli personnel avec les messages relatifs à l'ordre du jour, 20 jours avant la date du 16 avril 2013, conformément à l'article 31 du règlement CG, ainsi que par insertion du flash d'information édition d'avril 2013 distribué à tout ménage.

Le Président ouvre la discussion générale à propos du mode de convocation de la séance.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion générale relative au mode de convocation.

Le Président signale aux membres du législatif que les débats de la séance seront enregistrés et leur demande de remettre au secrétaire les interventions écrites qu'ils développeront au cours de la séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil général peut valablement délibérer.

Informations du Conseil général

Le Président signale aux membres du Conseil général qu'ils ont reçu, avec les documents relatifs à la séance de ce soir, la prise de position de la commission spéciale pour la révision du règlement du Conseil général concernant la participation des membres du Conseil communal aux discussions liées à un point de l'ordre du jour, lors d'une interruption de séance.

La prise de position de la commission concorde avec la manière de faire provisoire appliquée lors de dernière séance du Conseil général.

La commission spéciale n'estime pas nécessaire d'inscrire cette disposition dans le règlement du Conseil général.

Le Président ouvre la discussion générale concernant l'ordre du jour de la séance.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion générale relative à l'ordre du jour.

1. Procès-verbal de la séance du 4 décembre 2012

Le Président ouvre la discussion générale à propos du procès-verbal de la séance du Conseil général du 4 décembre 2012 dont un exemplaire a été adressé aux membres du législatif avec la convocation de la séance de ce jour et dont le texte figure sur le site Internet de la commune.

M. Jean-Paul Bossy est d'avis que l'information donnée par M. Christian Maître, conseiller communal, selon laquelle la fluidité à l'intérieur de la déchetterie pourrait devenir problématique si de très nombreux usagers viennent simultanément déposer des déchets à 16 h 30, ne correspond pas à la réalité puisque la déchetterie est fermée à 16 h 00.

L'intervenant est d'avis que la fluidité à l'intérieur de la déchetterie risque de devenir problématique à 15 h 30 et non à 16 h 30.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion générale et propose aux membres du Conseil général d'approuver le texte du procès-verbal de la séance qu'ils ont tenue le 4 décembre 2012, moyennant la remarque formulée par M. Jean-Paul Bossy.

Au vote, le procès-verbal de la séance du Conseil général du 4 décembre 2012 est approuvé, moyennant la remarque formulée par M. Jean-Paul Bossy, par 24 voix, sans opposition, ni abstention.

2. Informations du Conseil communal

Le Président donne la parole au Conseil communal pour informer les membres du Conseil général sur différents objets de son administration.

PLAN D'AMAGEMENT LOCAL, REVISION GENERALE

M. Jean-Bernard signale aux membres du Conseil général que la séance au cours de laquelle la révision générale du plan d'aménagement local sera présentée à la population est fixée au lundi 27 mai 2013, à 20 h 00, et qu'ils seront personnellement invités à y prendre part.

Il relève qu'une présentation de la révision du PAL à l'attention du Conseil général sera également inscrite à l'ordre du jour de la séance du 25 juin 2013, si celle-ci est maintenue.

FUSION DES COMMUNES DU DISTRICT DE LA SARINE

M. Jean-Bernard signale aux membres du Conseil général que la présentation par le Préfet de la Sarine du plan de fusion des communes de la Sarine à la population locale a été fixée au jeudi 27 juin 2013 à 20 h 00.

M. Jean-Bernard Schenevey invite les membres du Conseil général à participer nombreux à cette séance.

DEPLACEMENT DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE DANS LES LOCAUX DE LA BANQUE RAIFFEISEN

M. Jean-Bernard Schenevey signale aux membres du Conseil général que la deuxième partie de l'année 2013 sera marquée par le déplacement de l'administration communale dans le bâtiment de la banque Raiffeisen, à la route de Lossy.

En prévision de l'établissement de l'administration communale dans ces nouveaux locaux, le nouveau classement mis en œuvre permettra de ne déplacer que les documents classés à partir du 1^{er} janvier 2013. Les documents antérieurs seront conservés dans les archives aménagées à l'intérieur d'un abri de la nouvelle école.

L'organisation de ce classement est basée sur le plan comptable des communes.

SECRETAIRE COMMUNAL, DEPART A LA RETRAITE

M. Jean-Bernard Schenevey rappelle aux membres du Conseil général que le secrétaire communal va partir à la retraite au cours de la deuxième partie de l'année 2013.

Les dossiers des offres de services parvenus jusqu'à ce jour à l'administration communale ont été examinés tout récemment.

Pour l'instant, le Conseil communal a retenu huit candidatures et espère trouver, parmi celles-ci la perle rare.

RECEPTION DU 3000^{ème} HABITANT DE LA COMMUNE

M. Jean-Bernard Schenevey est d'avis que le chiffre 3000 qu'il cite pourrait rappeler l'altitude d'une montagne.

M. Jean-Bernard Schenevey présente aux membres du Conseil général la famille de M. Dominique Andrey qui compte parmi elle le 3000^{ème} habitant de la commune.

La famille Andrey est composée de M. Dominique Andrey, de Mme Karin Andrey et de leur fils Grégory. Cette famille est établie dans le quartier Champ Bonjard depuis le 1^{er} avril 2013.

M. Jean-Bernard Schenevey constate que l'évolution du plan d'aménagement adopté en 1998 a permis à la commune d'atteindre une population de 3000 habitants.

M. Jean-Bernard Schenevey souhaite une très cordiale bienvenue sur le territoire communal à la famille de M. Dominique Andrey.

SURELEVATION DU BATIMENT SCOLAIRE POUR LA CREATION DE TROIS SALLES DE CLASSE : POINT DE LA SITUATION

Mme Rose-Marie Probst signale aux membres du Conseil général que les travaux de surélévation de la partie école enfantine du bâtiment scolaire de 1972 sont terminés et qu'il reste à établir le décompte définitif du coût des travaux et à présenter les demandes de subventions.

Parallèlement à ces démarches, la commission de bâtisse constituée continue son activité et procède à la mise à jour des données liées aux effectifs scolaires et à l'évolution de la démographie qui datent de la dernière législature.

Cette commission est divisée en sous-groupes, dont l'un s'occupe des questions liées à la petite enfance qui comprend la crèche, l'accueil extrascolaire et l'école maternelle.

La commission de bâtisse intervient aussi dans le transfert de l'administration communale dans les locaux du bâtiment que la commune a acheté à la banque Raiffeisen. Le déplacement de l'administration communale va libérer des locaux qui pourront être mis à disposition des écoles dans le bâtiment de 1972.

La commission de bâtisse va aussi se pencher sur la rocade des locaux libérés dans le bâtiment scolaire de 1972 pour définir leur nouvelle affectation.

Mme Rose-Marie Probst signale que la commission de bâtisse va transmettre, d'ici la fin de l'année, un rapport au Conseil communal afin de lui permettre de se déterminer sur le degré d'urgence et sur l'emplacement d'une nouvelle construction à l'usage des écoles.

AMENAGEMENT DU CENTRE DU VILLAGE

La réponse à la proposition no 22 formulée le 3 avril 2012 par M. Dominique Schaller figure par écrit sur un document distribué au début de la séance à tous les membres du Conseil général.

PLAN D' ACTIONS EN MATIERE D' ENERGIE ET CONSTITUTION DE LA COMMISSION DE L' ENERGIE

Les réponses à la proposition no 24 formulée par M. Dominique Schaller et à la proposition no 25 formulée par M. Hubert Sauvain le 25 septembre 2012 figurent par écrit sur un document distribué au début de la séance à tous les membres du Conseil général.

INVENTAIRE ET ASSAINISSEMENT DES ENDROITS DANGEREUX DU RESEAU ROUTIER

La réponse à la proposition no 17 formulée par M. Jean-Paul Meyer lors de la séance du 3 avril 2012 figure par écrit sur un document distribué au début de la séance à tous les membres du Conseil général.

BATIMENT ABRITANT UN SUPERMARCHÉ ET UNE STATION SERVICE AVEC SHOP CHEMINEMENT PIETONNIER LE LONG DE LA ROUTE CANTONALE POUR L' ACCES

S'agissant de la question no 38 posée par Mme Josiane Berset le 25 septembre 2012, M. Dominique Corpataux signale aux membres du Conseil général que, suite à l'inspection des lieux qui s'est déroulée ce jour, la commune aura la possibilité d'aménager un trottoir provisoire sur la zone herbeuse située entre le central téléphonique et la jonction de l'accès à l'arsenal et au bâtiment abritant la station service et le supermarché.

Ce tronçon de trottoir pourra être réalisé rapidement par la pose d'une couche de gravier gras sur l'accotement de la route cantonale.

L'autorisation d'exécuter les travaux ayant été délivrée par le Service des ponts et chaussées, au nom de l'Etat de Fribourg qui est propriétaire du terrain, le Conseil communal donnera au personnel édilitaire les ordres nécessaires à leur réalisation.

M. Dominique Corpataux déclare être à disposition des conseillers généraux pour répondre aux questions qu'ils pourraient poser après avoir pris connaissance des réponses données par écrit aux questions posées lors de séances antérieures.

CENTRE DE JEUNESSE

Mme Corinne Ajilian informe les membres du Conseil général du fait que le centre des jeunes est toujours fermé et leur signale que la commission de jeunesse a procédé, à la fin octobre 2012, à une enquête en adressant un questionnaire aux familles avec enfants de 12 à 16 ans.

Sur les 227 familles consultées, seules 29 ont répondu, soit une part de 12,8%, ce que Mme Corinne Ajilian qualifie de très peu.

Sur les 34 familles qui se sont exprimées, plus des 70% ont répondu que leurs enfants ne sont pas ou plus intéressés par le centre des jeunes du fait qu'ils manifestent de l'intérêt pour d'autres activités ou qu'ils n'ont pas de temps.

Compte tenu de ces résultats et le manque d'intérêt pour les activités et les projets proposés aux jeunes, la commission a décidé de ne pas rouvrir, pour l'instant, le centre des jeunes.

Néanmoins, la commission des jeunes a décidé de prendre contact avec les collègues de la commission culturelle et d'animation pour leur proposer, au cas où ils le jugeraient opportun, de développer en commun des projets intergénérationnels.

COMMISSION COMMUNALE AVEC MISSION DE PROPOSER DES SOLUTIONS AUX PROBLEMES CONCERNANT LES SENIORS

Mme Corinne Ajilian signale aux membres du Conseil général que le Conseil communal a décidé d'attendre que le canton présente son concept définitif de politique intergénérationnelle. Ce qui n'empêche pas, en attendant et comme cité précédemment par l'intervenante, de développer des projets intergénérationnels entre la commission de la jeunesse et la commission culturelle et d'animation.

ACCUEIL EXTRASCOLAIRE

Au nom du Conseil communal, Mme Corinne Ajilian remercie les responsables et le personnel de l'accueil extrascolaire de leur engagement et de l'excellent travail accompli en 2012 qui a permis de boucler les comptes 2012 avec un déficit nettement inférieur à celui qui a été budgétisé.

ENSEIGNANTS POUR L'ECOLE PRIMAIRE ET L'ECOLE ENFANTINE

M. Marc Lüthi signale aux membres du Conseil général que, pour la rentrée scolaire 2013/2014, le cercle scolaire va ouvrir une nouvelle classe de 5^{ème} année primaire.

Pour permettre l'ouverture d'une nouvelle classe, le cercle scolaire doit compter 234 élèves et, à ce jour, il compte 250 élèves à l'école primaire et 81 élèves à l'école enfantine.

Comme l'a relevé Mme Rose- Marie Probst, le Conseil communal doit continuer à planifier la mise à disposition de locaux pour être en mesure de répondre aux besoins de l'évolution démographique de la commune.

Le cercle scolaire compte une trentaine d'élèves allophones, ce qui intensifie la charge de travail des enseignants.

Depuis la rentrée scolaire d'août 2012, il a été dénombré l'arrivée de 20 nouveaux élèves dont une quinzaine allophones qui ne parlent pas le français.

M. Marc Lüthi signale que Mme Elisabeth Yerly, maîtresse enfantine, partira à la retraite à la fin de l'année scolaire.

Mme Elisabeth Yerly enseigne depuis deux ans dans une classe d'école enfantine mais elle a exercé la profession d'éducatrice de la petite enfance à l'école maternelle de Belfaux pendant 17 ans.

Mme Suzanne Schaer, logopédiste, va également partir à la retraite à la fin de l'année scolaire 2013 après avoir exercé son activité à Belfaux durant 18 ans.

Mme Sophie Dillon, enseignante primaire, a démissionné de son poste, suite au refus du congé sabbatique qu'elle avait demandé pour effectuer un voyage.

Pour remplacer les démissionnaires, le cercle scolaire va engager un enseignant ou une enseignante primaire à 100%, un enseignant ou une enseignante primaire à 40% et une enseignante enfantine à 40%.

LE TIGUELET, ENTRETIEN DES BERGES

M. Christian Maître signale aux membres du Conseil général que l'entretien des berges du Tiguellet sur le territoire de la commune de Belfaux a débuté en automne 2012 et s'est terminé en mars 2013. Cet entretien a permis de nettoyer ces berges, de tailler ou de couper les arbres ou arbustes. Un prochain entretien devrait se faire à nouveau d'ici 3 à 4 ans.

Des travaux de renforcement des berges par empierrement vont encore avoir lieu dès le lundi 22 avril 2013. Ils concernent deux coudes du Tiguellet, à savoir le coude situé juste avant le passage sous la route de Corminboeuf et le coude situé avant le passage sous la voie TPF, où l'érosion naturelle est devenue importante, ce qui présente des risques d'éboulement.

Ces travaux d'entretien et réfection sont exécutés sous l'égide le Entreprise d'endiguement du Tiguellet et sous la conduite du bureau d'ingénieur SEGC (Structure, Environnement, Génie Civil).

Le Président clôt la discussion générale relative aux informations du Conseil communal.

3. Election de la présidente ou du président pour l'année 2013

Le Président signale aux membres du Conseil général que, selon le tournus adopté en début de législature 2011 - 2016, le candidat à la présidence du Conseil général pour 2013 doit être présenté par le groupe PS et Ouvertures et invite le responsable de ce groupe à proposer une candidature pour l'élection à cette fonction.

Au nom du groupe PS et Ouvertures, M. Dominique Schaller présente la candidature de M. Alain Carrupt qui est âgé de 58 ans.

Il est marié et père de deux filles adultes, dont l'une est âgée de 35 ans et l'autre de 33 ans.

Originaire de Chamoson, il est domicilié dans le canton de Fribourg depuis 1996 et ici à Belfaux depuis huit ans.

Il est coprésident du syndicat des médias et de la communication Syndicom qui compte 44'000 membres.

Il est membre du comité présidentiel de l'Union syndical suisse et membre depuis 2000 du conseil d'administration de la SUVA.

Il a également été membre et a présidé plusieurs caisses de pension dont celle de Swisscom. Il est vice-président du Conseil général depuis une année et a participé à la révision du règlement de notre Conseil général.

Il occupe ses loisirs avec sa famille et la nature et a une passion pour la photographie.

Le groupe PS et Ouvertures est sûr qu'il assumera avec une grande maîtrise la fonction et charge de président du Conseil général de Belfaux et c'est donc avec plaisir et confiance qu'il propose sa candidature.

Comme aucune autre candidature n'est présentée pour l'élection de la présidente ou du président du Conseil général, le Président clôt la discussion générale et signale aux membres du législatif que, conformément à l'article 15 du règlement du Conseil général, l'élection du président doit se dérouler au scrutin de liste.

Il demande dès lors à la scrutatrice et aux scrutateurs de distribuer les bulletins de vote.

Le résultat du scrutin de liste est le suivant :

Bulletins distribués	24
Bulletins rentrés	24
Bulletins blancs	2
Bulletins valables	22
Majorité absolue	12

M. Alain Carrupt obtient 22 voix et est élu président du Conseil général pour l'année 2013.

Les messages du président sortant et du nouveau président sont annexés au présent procès-verbal.

4. Election de la vice-présidente ou du vice-président pour l'année 2013

A partir de ce point de l'ordre du jour, les débats sont dirigés par M. Alain Carrupt, nouveau président.

Le Président signale aux membres du Conseil général que, selon le tournoi adopté en début de législature 2011 - 2016, le candidat à la vice-présidence du Conseil général pour 2013 doit être présenté par le groupe PDC - Futuro et invite le responsable de ce groupe à proposer une candidature pour l'élection à cette fonction.

Au nom du groupe PDC – Futuro, M. Roger Descoux présente la candidature de M. Christophe Zbinden à la fonction de vice-président du Conseil général pour l'année 2013.

M. Christophe Zbinden est née le 30 septembre 1972.

Il est marié et père de Lauranne 12 ans et de Bastien 10 ans.

Hormis une parenthèse de 5 ans à La Corbaz, il a toujours vécu à Belfaux.

Il a effectué un apprentissage de ferblantier-installateur sanitaire-couvreur. Après avoir complété sa formation, il a assumé la tâche de technicien dans une entreprise d'étanchéité dès 2002.

En 2010, M. Christophe Zbinden a repris et dirige l'entreprise ETSA Etanchéité SA. Son expérience professionnelle fait dire qu'il est la personne avec le profil idéal pour assumer ce poste au sein du Conseil général dont il est membre depuis 2006. Il est également membre de la commission de bâtisse des nouveaux locaux scolaires.

Quant à ses hobbies, il a joué au football en junior, en actif et a ensuite assumé un rôle d'entraîneur au sein de l'Etoile Sportive de Belfaux. Actuellement, il est membre de la section des seniors, du club des « 100 » et participe, depuis de nombreuses années à la vie du club.

Il est également membre fondateur du Hockey-club de Belfaux et a fait partie du comité d'organisation de Belfaux-Belfête 2009.

M. Christophe Zbinden se déclare intéressé et prêt à mettre ses compétences et son enthousiasme au service des habitants de Belfaux.

Le parti PDC – Futuro recommande aux membres du Conseil général de voter pour M. Christophe Zbinden qui est candidat à la fonction de vice-président du Conseil général.

Comme aucune autre candidature n'est présentée pour l'élection de la vice-présidente ou du vice-président du Conseil général, le Président clôt la discussion générale et signale aux membres du législatif que, conformément à l'article 15 du règlement du Conseil général, l'élection du vice-président doit se dérouler au scrutin de liste.

Il demande dès lors à la scrutatrice et aux scrutateurs de distribuer les bulletins de vote.

Le résultat du scrutin de liste est le suivant :

Bulletins distribués	24
Bulletins rentrés	24
Bulletins nuls	2
Bulletin blanc	1
Bulletins valables	21
Majorité absolue	11

M. Christophe Zbinden obtient 21 voix et est élu vice-président du Conseil général pour l'année 2013.

5. Election d'un membre à la commission des naturalisations

Le Président signale aux membres du Conseil général que M. Pascal Marchon se récuse pour l'élection d'un membre à la commission des naturalisations du fait que la candidature de son épouse sera présentée.

Le Président invite les responsables des groupes à présenter des candidatures pour cette élection.

Au nom du groupe PS et Ouvertures, Mme Josiane Berset présente la candidature de Mme Anne-Marie Marchon pour repourvoir le siège vacant au sein de la commission des naturalisations.

Mme Anne-Marie Marchon habite à Belfaux depuis 1990, à la route de Chésopelloz 11.

Elle est née, et a grandi à Romont. A l'adolescence, elle s'est impliquée dans l'organisation de colonies de vacances pour les enfants de Romont, ainsi que pour des enfants et pour des personnes handicapées.

Mme Anne-Marie Marchon est enseignante en économie familiale et en activités créatrices.

Elle a enseigné pendant vingt ans au CO d'Estavayer-le-Lac.

Elle aime le chant, qu'elle a pratiqué dans un chœur de jeunes à Estavayer-le-Lac, puis à la Villanelle de Montagny, et depuis 2012, au Chœur mixte St-Etienne de Belfaux. Elle s'est aussi engagée comme catéchiste ainsi que pour l'organisation de colonies.

En 2002, elle a travaillé comme maîtresse socioprofessionnelle à Seedorf, pendant 5 ans. Depuis 2007, elle enseigne au cycle d'orientation de Jolimont à Fribourg, ainsi qu'à la Haute école pédagogique pour la formation des futurs enseignants en économie familiale.

Mme Anne-Marie Marchon est intéressée à faire partie de la commission des naturalisations, le groupe PS et Ouvertures invite les membres du Conseil général à soutenir sa candidature.

Comme aucune autre candidature n'est présentée, le Président clôt la discussion générale et signale aux membres du législatif que, conformément à l'article 15 du règlement du Conseil général, l'élection des membres des commissions doit se dérouler au scrutin de liste.

Il demande dès lors à la scrutatrice et aux scrutateurs de distribuer les bulletins de vote.

Le résultat du scrutin de liste est le suivant :

Bulletins distribués	23
Bulletins rentrés	23
Bulletins blancs	2
Bulletins valables	21
Majorité absolue	11

Mme Anne-Marie Marchon obtient 21 voix et est élue membre de la commission des naturalisations.

6. Règlement du Conseil général révisé

A partir de ce point de l'ordre du jour, M. Pascal Marchon participe à nouveau aux délibérations de la séance du Conseil général.

Le Président donne la parole à M. Dominique Schaller, président de la commission spéciale, pour la révision du règlement du Conseil général.

Comme il a déjà eu l'occasion de le dire lors d'une précédente séance du Conseil général, M. Dominique Schaller tient à souligner l'excellente ambiance qui a prévalu au sein de cette commission spéciale pour la révision du règlement du Conseil général. Il remercie ici chaque participant et le secrétaire qui a assuré la prise des notes et la correspondance.

M. Dominique Schaller rappelle aux membres du Conseil général qu'ils ont reçu le message accompagnant le règlement. Comme mentionné, le règlement qui est proposé au Conseil général a été soumis à deux reprises au Service des communes et les remarques ont été reprises. Les remarques formulées par les groupes lors de la consultation de cet été ont également été discutées et prises en compte.

La commission soumet aux membres du Conseil général deux points à votation :

- l'adoption du règlement tel que proposé, comme premier point ;
- que le bureau mette à son agenda 2015 la discussion sur l'article 2 concernant le nombre de conseillers généraux de la commune. La commission a jugé que ce point méritait un débat au sein du conseil.

Il remercie le Conseil général pour la confiance témoignée.

Le Président ouvre la discussion générale.

Par la voix de Mme Barbara Dousse, le mouvement Arc-en-ciel tient à remercier et à féliciter la commission de son travail bien fait en équipe et dans la bonne ambiance. Elle

adresse des remerciements à M. Roland Schmutz qui a effectué un énorme travail en amont, avant que la commission soit nommée.

Par la voix de son porte-parole, M. Jean-Marc Bertschy, le groupe PS, PCS et Ouvertures engage les membres du Conseil général à approuver le nouveau règlement du Conseil général. Il félicite les membres de la commission interpartis qui ont œuvré à l'élaboration de cette nouvelle mouture ; qui en posant des questions, qui en ajoutant des nuances, qui en reformulant des articles qui prêtaient à confusion. Bravo à toutes et tous pour cette nouvelle mouture !

Le groupe PS, PCS et Ouvertures tient cependant à relever le fait que, lors de l'évocation d'une telle commission, plusieurs voix s'étaient exprimées pour mettre en doute sa mise sur pied. Aujourd'hui, force est de constater qu'il a fallu onze séances pour arriver à produire un tel document. C'est certainement le prix indispensable à payer pour réaliser un exercice démocratique avec équité et transparence.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion générale et ouvre la discussion de détail.

Le Président propose de soumettre aux membres du législatif, chapitre après chapitre, les articles modifiés du règlement du Conseil général et, s'il constate que la discussion est demandée à plusieurs reprises, il soumettra l'un après l'autre les articles modifiés.

Comme aucun membre ne s'oppose au mode de procéder proposé, le Président ouvre la discussion générale sur les différents chapitres qui composent le règlement du Conseil général.

Le Président ouvre la discussion générale concernant le chapitre premier qui comprend les articles nos 1 à 10.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion générale.

La même manière de procéder est répétée pour les chapitres deuxième, troisième, quatrième, cinquième et sixième.

Le Président ouvre la discussion générale après chaque chapitre du règlement.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion générale et propose au Conseil général de passer au vote de l'ensemble du règlement de Conseil général révisé.

Au vote, les membres du législatif adoptent le règlement du Conseil général révisé par 24 voix sans opposition ni abstention.

Le Président demande également aux membres Conseil général de se prononcer sur la proposition d'inscrire à l'agenda 2015 du bureau l'article 2 du règlement du Conseil général en vue de la prochaine législature.

Le Président ouvre la discussion générale à ce propos.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion générale et soumet au vote la proposition d'inscrire à l'agenda 2015 du bureau l'article 2 du règlement du Conseil général en vue de la prochaine législature.

Au vote final, les membres du législatif acceptent par 24 voix, sans opposition ni abstention, d'inscrire à l'agenda 2015 du bureau l'article 2 du règlement du Conseil général en vue de la prochaine législature.

Le Président remercie la commission spéciale pour le travail accompli qui a permis aux membres du législatif d'adopter à l'unanimité le règlement du Conseil général révisé

7. Règlement relatif à la gestion des déchets, révision

Le Président donne la parole au Conseil communal pour lui permettre d'apporter des informations en plus de celles qui figurent dans le message qui a été adressé aux membres du Conseil général le 27 mars 2013.

M. Christian Maître signale aux membres du Conseil général que la révision du règlement relatif à la gestion des déchets consiste en une remise à niveau des dispositions en fonction du règlement établi par le service des communes avec la collaboration du service de l'environnement.

M. Christian Maître déclare ne pas avoir de commentaires particuliers à faire en plus des informations qui figurent dans le message du Conseil communal.

Le Président ouvre la discussion générale.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion générale et ouvre la discussion de détail.

Le Président propose de soumettre, l'un après l'autre, les articles modifiés du règlement relatif à la gestion des déchets.

Comme aucun membre ne s'oppose au mode de procéder proposé, le Président ouvre la discussion générale concernant l'article 6 au chapitre 2, les articles 15, 16, 19, 20, 21, 24 et 25 au chapitre 3, les articles 26 et 27 au chapitre 4 et les dispositions finales.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion générale et demande aux membres du Conseil général d'adopter les modifications apportées aux articles 6, 15, 16, 19, 20, 21, 24 et 25, 26 et 27 et aux dispositions finales du règlement relatif à la gestion des déchets.

Au vote, le Conseil général adopte par 24 voix, sans opposition ni abstention, les modifications apportées aux articles 6, 15, 16, 19, 20, 21, 25, 26 et 27 et aux dispositions finales du règlement relatif à la gestion des déchets.

8. Agrandissement et modification de la déchetterie Vote du crédit et de l'emprunt y relatifs

Le Président donne la parole au Conseil communal pour lui permettre d'apporter des informations en plus de celles qui figurent dans le message qui a été adressé aux membres du Conseil général le 27 mars 2013.

M. Christian Maître rappelle aux membres du Conseil général que toutes les explications nécessaires sont contenues dans le message qu'ils ont reçu le 27 mars 2013 mais qu'il va leur donner quelques informations supplémentaires avant de répondre aux éventuelles questions.

L'influence sur les coûts en prévision d'une éventuelle résiliation des conventions signées avec Autafond et particulièrement avec la commune de La Sonnaz se traduit par une augmentation des frais de l'ordre de Fr. 26'000.00 pour la commune de Belfaux, si l'on maintient la déchetterie dans son état actuel, et de l'ordre de Fr. 32'000.00 si l'on réalise la variante 1.

Les raisons en sont les suivantes :

- Les frais d'élimination des déchets recyclables et végétaux diminueraient en fonction de la réduction du nombre d'utilisateurs.

- Le produit de la vente du verre, du papier, de l'aluminium et autres diminuerait en conséquence.
- Par contre, les autres frais actuels de l'ordre de Fr. 93'400.00 liés à la déchetterie ne diminueraient pas et seraient à supporter totalement par la commune de Belfaux.

Selon les informations du Service de l'environnement, qui ne dispose pas de statistiques particulières, il faut remarquer que ces calculs sont une estimation plausible et valable basée sur les coûts connus et le budget 2013. Des calculs détaillés seraient très compliqués, voire impossibles.

La décision du Conseil communal avait déjà été prise et communiquée : les conventions ne seront pas résiliées quelques années après avoir été signées et ceci aussi en tenant compte des projets de fusions présentés par la préfecture, qui pourraient se réaliser ces prochaines années. L'augmentation des coûts pour Belfaux en cas de résiliation des conventions ne fait que renforcer cette décision.

M. Christian Maître présente à l'écran un tableau où figurent à gauche dans les colonnes jaune et verte les coûts d'exploitation de la déchetterie, selon la variante 1 proposée, et dans les colonnes rose et bleue les coûts d'exploitation de la déchetterie maintenue dans son état actuel.

M. Christian Maître précise que ces calculs n'ont pas été publiés du fait qu'ils ne sont pas officiels.

Un déplacement de la déchetterie n'est également pas envisagé dans un futur proche. Le nouveau plan d'aménagement local et le nouveau plan directeur prévoient le maintien de la déchetterie à son emplacement actuel. En effet, la commune n'a pas d'autres terrains à disposition. Un déplacement imposerait donc l'achat d'un nouveau terrain, la construction d'une route d'accès, etc.. Les frais relatifs peuvent être estimés à un montant oscillant entre Fr. 700'000.00 et Fr. 1'000'000.00, si l'on se réfère aux investissements déjà consentis et au prix du terrain en vigueur.

Il faut remarquer que la variante 1 répond aux différentes questions et remarques du Conseil général du 4 décembre 2012, surtout par rapport aux voies de circulation distinctes et aux places de parc.

En effet, les usagers qui déposeront du verre ou des déchets encombrants pourront sortir immédiatement à gauche, tandis que ceux qui déposeront du gazon pourront passer à droite des places de parc, longer la clôture qui se trouve en face de la buvette du terrain de football, s'arrêter devant l'enclos en forme de U pour déposer le gazon et repartir en marche avant vers les sortie.

La déchetterie a été agrandie provisoirement du côté de la buvette pour vérifier si cette place supplémentaire améliorerait la situation, ce qui est le cas. De plus, l'augmentation à elle seule de la population de Belfaux justifie l'agrandissement et la modification tels que proposé par la commission d'environnement et le Conseil communal.

En cas de refus de tout agrandissement ou modification, les clôtures devront être remplacées selon leur état initial et conformément au permis de construire, ce qui réduirait la place pour les branchages et provoquerait à nouveau et encore plus de problèmes de capacité que ceux connus à ce jour.

Le Président donne la parole à la commission financière pour la présentation de son rapport lié à cet investissement.

Dans son rapport lu par M. Dominique Stohr, la commission financière signale que, sur la base de l'estimation des coûts présentée par le Conseil communal dans son message no 2012 – 72 - 17 du 7 novembre 2012, un montant de Fr. 190'000.00 a été prévu au budget 2013 pour l'agrandissement et la modification de la déchetterie. La charge financière an-

nuelle liée à ce crédit (prévu dans le plan financier de la période administrative 2013-2016) est de Fr. 17'203.00.

Le crédit nécessaire à la réalisation de la variante 1 du projet (Fr. 255'000.00) est environ 1,3 fois supérieur au montant prévu au budget 2013. La charge financière annuelle liée à ce crédit s'élève à Fr. 20'800.00, soit une charge supplémentaire de Fr. 3'570.00 par an non prévue dans le plan financier de la période administrative 2013-2016.

Le crédit nécessaire à la réalisation de la variante 2 du projet (Fr. 306'000.00) est quant à lui environ 1,6 fois supérieur au montant prévu au budget 2013. La charge financière annuelle liée à ce crédit s'élève à Fr. 23'860.00, soit une charge supplémentaire de Fr. 6'630.00 par an non prévue au plan financier de la période administrative 2013-2016.

La commission financière considère que, tant pour la variante 1 que pour la variante 2, la charge financière liée au crédit correspondant est supportable pour la commune de Belfaux.

Par conséquent, la commission financière laisse le choix au Conseil communal d'accepter le crédit de l'une ou l'autre des variantes (Fr. 255'000.00 ou Fr. 306'000.00) ainsi que l'emprunt y relatif.

Le Président ouvre la discussion générale.

Par la voix de son porte-parole, M. Dominique Schaller, le groupe PS et Ouvertures déclare avoir pris connaissance des deux variantes proposées par le Conseil communal. Il regrette que les calculs des comptes d'exploitation de la déchetterie n'aient pas été communiqués avec le message de cet objet alors qu'ils sont disponibles et que cela avait été demandé clairement par certains membres du Conseil général lors de la dernière discussion sur ce thème.

Si les collaborations intercommunales sont à favoriser, en particulier lorsque l'on parle de rapprochements ou de fusions à court ou moyen terme, il semble nécessaire de le reconsidérer périodiquement, en tenant compte de la croissance démographique propre à la commune de Belfaux et de ses besoins en infrastructures. L'agglomération grandit et se développe, et les besoins de la commune en infrastructures également. Le Conseil général doit et devra en tenir compte lors de tous les prochains investissements de la commune.

Dans ce sens, le groupe PS et Ouvertures propose d'accepter la variante 1, en demandant cependant au Conseil communal de mener une réflexion de fond sur les conventions liant Belfaux aux autres communes, à la lumière de la croissance de la commune et des nuisances induites, notamment par les transports, et ceci dans tous les domaines, qui vont de la gestion des déchets aux sports.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion générale.

Le Président signale aux membres du Conseil général que le Conseil communal propose la variante 1 d'agrandissement et de modification de la déchetterie et le vote du crédit et de l'emprunt qui correspondent à cette variante et que, dans le cas où cette variante serait refusée, la variante 2 sera soumise au vote du Conseil général, pour autant qu'un conseiller général ou une conseillère générale en fasse la demande.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion générale et invite les membres du Conseil général à se prononcer sur la variante 1 de l'agrandissement et de la modification de la déchetterie proposée par le Conseil communal et de voter le crédit et l'emprunt y relatifs de Fr. 255'000.00.

Au vote, le Conseil général accepte par 19 voix 4 quatre et une abstention la variante 1 pour l'agrandissement et la modification de la déchetterie et vote le crédit et l'emprunt y relatifs de Fr. 255'000.00.

9. Rapport de gestion 2012

Le Président rappelle que le Conseil général n'approuve pas le rapport de gestion mais qu'il en prend connaissance.

Le Président demande au Conseil communal s'il souhaite apporter des informations en plus de celles figurant dans le rapport de gestion 2012.

Comme le Conseil communal n'a pas d'informations complémentaires à donner en plus de celles figurant dans le rapport de gestion, le Président ouvre la discussion générale.

M. Roland Schmutz remercie le Conseil communal et ceux qui ont contribué à la rédaction de ce rapport de gestion qu'il qualifie de très bon.

Mme Andrea Felder est d'avis que le texte relatif à la plainte pénale déposée contre M. Krauskopf n'a rien à faire dans un rapport de gestion.

M. Jean-Bernard Schenevey se déclare d'avis que la plainte déposée contre M. Krauskopf est une affaire qui concerne le Conseil général et le Conseil communal.

Mme Andrea Felder est d'avis que l'information relative à l'accession de Mme Corinne Ajilian au Conseil communal ne devrait pas mentionner qu'elle a été élue au Conseil communal mais qu'elle a été proclamée élue membre du Conseil communal.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion générale relative au rapport de gestion 2012 et considère, que les membres du Conseil général ont pris acte de son contenu.

6. Comptes 2012

Comptes de fonctionnement

Le Président salue l'arrivée de M. Jacques Cériani, directeur de la fiduciaire MCM Conseil Global, qui est l'organe de révision externe des comptes communaux.

Pour l'entrée en matière et l'explication générale des comptes 2012, le Président donne la parole à Mme Anne-Lise Meyer, conseillère communale responsable des finances.

Fonctionnement

Résultat

Mme Anne-Lise Meyer informe les membres du Conseil général du fait que le compte de fonctionnement 2012 boucle avec un bénéfice de Fr. 344.74, après des amortissements ordinaires et obligatoires de Fr. 290'433.00 et des amortissements supplémentaires d'un montant de Fr. 47'836.20. A titre comparatif, Mme Anne-Lise Meyer relève que le résultat de l'exercice 2011 avait permis d'effectuer des amortissements supplémentaires et de constituer des réserves pour un montant de Fr. 520'000.00.

Finances et impôts (revenus)

Le chapitre des finances enregistre une diminution de 1,8% par rapport aux comptes 2011. Cette diminution a déjà été expliquée dans le texte figurant en pied de page des comptes. Le Conseil communal est conscient de cette situation et reste vigilant.

Evolution des charges (par rapport aux comptes 2011)

Les charges qui lient la commune au canton ont augmenté de 7,8% et celles qui lient la commune et aux associations de communes ont augmenté de 3,1%. Ces augmentations

se retrouvent aussi bien dans les comptes relatifs à l'enseignement que dans les comptes liés à la santé du fait qu'il y a plus d'enfants.

Répartition des charges entre les différents dicastères

Les charges du compte de fonctionnement 2012 d'un montant total de Fr. 10'152'839.04 sont réparties de la manière suivante:

<u>Chapitre</u>	<u>Pourcentage</u>
Administration générale	9%
Ordre public	4%
Enseignement et formation	36%
Culte, culture et loisirs	4%
Santé	9%
Affaires sociales	14%
Transports et communications	7%
Protection et aménagement de l'environnement	11%
Economie	1%
Finances et impôts	<u>5%</u>
T o t a l	100% =====

Capacité d'autofinancement

La capacité d'autofinancement qui s'élève à Fr. 338'613.94 est en diminution d'environ Fr. 470'000.00 par rapport à 2011.

Dette

Suite aux différents investissements effectués durant l'année, la dette est passée de Fr. 4'586'666.06 à Fr. 6'580'431.60, soit une augmentation de Fr. 1'993'765.54

Dette par habitant

La dette par habitant s'élevait à Fr. 2'359.42 au 31 décembre 2012.

Le Président donne la parole à l'organe de révision des comptes pour la présentation de son rapport sur l'audit des comptes 2012.

En sa qualité d'organe de révision, la fiduciaire MCM Conseil global représentée par M. Jacques Cériani, déclare avoir effectué l'audit des comptes annuels de la commune de Belfaux, comprenant le bilan et le compte administratif (compte de fonctionnement et compte des investissements) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2012.

Responsabilité du Conseil communal

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux prescriptions légales, incombe au Conseil communal. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil communal est responsable du choix et de l'application des méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

La responsabilité de l'organe de révision consiste, sur la base de son audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. L'organe de contrôle a effectué son audit conformément à la loi sur les communes du canton de Fribourg, à son règlement d'exécution et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir des procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. L'organe de contrôle estime que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former son opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon l'appréciation de l'organe de contrôle, les comptes annuels pour l'exercice au 31 décembre 2012 sont conformes à la loi.

Rapport sur d'autres dispositions légales et d'autres prescriptions juridiques

L'organe de contrôle atteste qu'il remplit les exigences légales d'agrément et d'indépendance, conformément à la loi sur les communes du canton de Fribourg et à son règlement d'exécution et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec son indépendance.

L'organe de contrôle recommande d'approuver les comptes annuels qui sont soumis aux membres du Conseil général, présentant au compte de fonctionnement un excédent de produits de Fr. 344.74 et au compte des investissements un excédent de dépenses de Fr. 2'322'090.55.

Le Président donne ensuite la parole à la commission financière pour la présentation de son rapport relatif aux comptes de fonctionnement et d'investissements 2012.

Dans son rapport lu par M. Dominique Stohr, la commission financière rappelle que la loi sur les communes impose la vérification des comptes par un organe de révision externe, la commission financière se réservant celle des décomptes d'investissements et le contrôle des conditions du taux des emprunts.

Suite à la révision par l'organe de contrôle externe, la commission financière se prononce sur les comptes de fonctionnement et d'investissements et sur le renouvellement de l'emprunt de Fr. 3'500'000.00.

Compte de fonctionnement

Le budget de fonctionnement prévoyait un déficit de Fr. 89'347.00. Les comptes de fonctionnement laissent apparaître un bénéfice de Fr. 374.74 en tenant compte d'amortissements ordinaires et obligatoires de Fr. 290'433.00 et d'amortissements supplémentaires de Fr. 47'836.20. Cela se traduit par un cash-flow net final de Fr. 338'613.94.

Etat de la dette

La dette au 31 décembre 2012 est de Fr. 6'580'431.60, en augmentation de 43,5% par rapport à l'exercice précédent. La dette par habitant s'établit à Fr. 2'359.42, en augmentation de 40,1% par rapport à l'exercice précédent.

Décomptes d'investissements

La commission financière a examiné les décomptes soumis et a constaté avec satisfaction qu'ils sont inférieurs aux crédits acceptés. Un rapport par objet est établi par la commission financière.

Emprunt de Fr. 3'500'000.00

Cet emprunt au taux de 0.74% étant arrivé à échéance le 15 décembre 2012, il a été renouvelé pour une période de deux ans au taux favorable de 0.49% (taux très attractif), après un appel d'offres auprès de cinq établissements de financement.

Conclusion

La commission financière salue les efforts du Conseil communal et se félicite pour l'obtention de ces résultats.

La commission financière, ayant pris connaissance du rapport de l'organe de révision, le préavise favorablement (art. 97 al. 1 let c^{bis} LCo) et propose au Conseil général d'approuver les comptes de l'année 2012.

Le Président ouvre la discussion d'entrée en matière.

La parole n'étant pas demandée en ce qui concerne l'entrée en matière, le Président donne la parole à Mme Anne-Lise Meyer pour la présentation du compte de fonctionnement.

Mme Anne-Lise Meyer, responsable des finances, rappelle aux membres du Conseil général que les comptes 2012 leur sont présentés sous forme de graphiques et que les écarts sont commentés dans la brochure des comptes 2012 qui leur a été remise avec la convocation.

0. Administration	<u>Comptes 2012</u>	<u>Budget 2012</u>
Charges	918'789.75	860'399.00

Le Président ouvre la discussion générale après chaque rubrique comptable.

Par la voix de Mme Josiane Berset, le groupe PS et Ouvertures désire obtenir les informations suivantes concernant le poste 02.318.4

- auprès de qui des plaintes ont-elles été déposées ?
- Quelles sont les charges comprises dans le montant de Fr. 15'000.00 ?
- Combien de plaintes ont-elles été déposées ? et contre qui ?
- Le résultat des procédures de plaintes peut-il être connu du Conseil général ?
- Une assurance va-t-elle prendre en charge ces frais ? Est-ce que d'autres frais d'avocat, d'autres factures vont arriver ?
- La commune doit-elle s'attendre à d'autres factures liées à cette procédure ?

M. Jean-Bernard Schenevey précise qu'aucune plainte n'a été déposée par le Conseil communal, si ce n'est celle qu'il a personnellement déposée contre M. Krauskopf est qui fait l'objet d'une mention dans le rapport de gestion.

Dans l'affaire qui le concerne, aucun avocat n'a été mandaté.

Cette procédure, qui a été réglée à l'amiable, n'a pas nécessité le recours à un avocat et n'a occasionné aucun frais de justice.

S'agissant des honoraires figurant dans les comptes, ils concernent les frais de l'avocat mandaté par le Conseil communal dans le cadre de l'enquête administrative.

La procédure n'est pas encore close puisqu'un recours a été formé contre les mesures de clôture de l'enquête administrative qui ont instauré un mentorat et que ce recours est toujours pendant auprès du Tribunal cantonal.

M. Jean-Bernard Schenevey informe le Conseil général du fait que l'avocat mandaté par le Conseil communal a formé contre la mesure de mentorat un recours au nom du Conseil communal, ainsi qu'au nom personnel de M. Jean-Bernard Schenevey et au nom personnel de Mme Anne-Lise Meyer.

Les dossiers ont été séparés et les honoraires sont également facturés de manière séparée. La commune ne supporte aucun frais pour assurer la défense de M. Jean-Bernard Schenevey ni de Mme Anne-Lise Meyer.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion générale relative au chapitre 0.

1. Ordre public	<u>Comptes 2012</u>	<u>Budget 2012</u>
Charges	419'575.35	422'555.00

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion générale concernant le chapitre 1.

2. Enseignement et Formation	<u>Comptes 2012</u>	<u>Budget 2012</u>
Charges	3'709'031.59	3'699'354.00

M. Gilles Seiler déclare avoir constaté à la page 11 de la brochure des comptes 2012 que les frais de chauffage, d'électricité et de fourniture d'eau sont passés de Fr. 55'746.65 en 2011 à plus de Fr. 109'000.00 en 2012.

L'intervenant s'étonne du fait que cela représente un coût supplémentaire non négligeable, apparemment imputable au nouveau système de chauffage BELCAD.

M. Gilles Seiler pose la question de savoir si ce nouveau système coûte vraiment si cher, et comment peut-on encore affiner son réglage afin d'améliorer ses performances et son rendement ?

M. Jean-Bernard Schenevey relève que le Conseil communal a aussi été attentif à cette augmentation.

S'agissant de l'optimisation du fonctionnement de la centrale de chauffage, M. Jean-Bernard Schenevey est aussi d'avis que des phases de réglage du système sont encore nécessaires.

Le système fonctionne bien mais il doit encore être amélioré.

De plus, la comparaison du coût du chauffage des bâtiments a été faite sur la base du prix de l'huile de chauffage en vigueur il y a un à deux ans, alors que le prix de cette énergie était inférieur à celui d'aujourd'hui qui coûte plus de Fr. 1.00 par litre.

Mme Anne-Lise Meyer ajoute que le mazout acheté pour constituer la réserve avait coûté environ Fr. 80.00 les 100 litres et que la comparaison faite par M. Jean-Bernard Schenevey prend en considération un prix du mazout de plus de Fr. 100.00 les 100 litres.

La comparaison sur les quatre dernières années donne une moyenne de Fr. 70'000.00 pour les frais de chauffage, alors que celle dont parle M. Gilles Seiler, a été faite en considérant les frais de chauffage de l'année 2011 au cours de laquelle le mazout consommé avait été acheté l'année précédente à un prix favorable.

Mme Anne-Lise Meyer est d'avis que la consommation d'énergie fournie par la centrale de chauffage en 2012 pour un coût de l'ordre de Fr. 109'000.00 devrait être comparée avec le coût annuel moyen de Fr. 70'000.00.

M. Jean-Bernard Schenevey est d'avis qu'il faut tenir compte du fait que la commune aurait dû, dans tous les cas, faire remplacer les chaudières des bâtiments scolaires.

Cet investissement n'a pas été nécessaire et l'amortissement de celui-ci, qui n'est pas cumulé, se retrouve entièrement dans le coût du fonctionnement du chauffage actuel.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion générale relative au chapitre 2.

3. Culte, culture et loisirs	<u>Comptes 2012</u>	<u>Budget 2012</u>
Charges	355'568.40	387'027.00

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion générale concernant le chapitre 3.

4. Santé	<u>Comptes 2012</u>	<u>Budget 2012</u>
Charges	912'660.00	874'410.00

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion générale concernant le chapitre 4.

5. Affaires sociales	<u>Comptes 2012</u>	<u>Budget 2012</u>
Charges	1'386'206.00	1'411'550.00

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion générale relative au chapitre 5.

6. Transports et communications	<u>Comptes 2012</u>	<u>Budget 2012</u>
Charges	728'446.65	700'468.00

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion générale relative au chapitre 6.

7. Protection et aménagement de l'environnement	<u>Comptes 2012</u>	<u>Budget 2012</u>
Charges	1'141'447.10	1'162'306.00
Produits	1'020'388.32	1'020'600.00

S'agissant du compte no 70.311.0 « Achat d'appareils et de compteurs », M. Pascal Marchon constate que le chiffre augmente de manière spectaculaire. Se référant à la notice du bas de la page où il est mentionné qu'un nombre supérieur de compteurs à celui du montant budgétisé a été acheté et que les compteurs ont été mis en stock, l'intervenant demande qui est le fournisseur de ces compteurs et désire connaître l'endroit où les compteurs en réserve sont stockés.

M. Dominique Corpataux signale aux membres du Conseil général que les compteurs d'eau sont fournis par la maison GWF qui est le fournisseur habituel et officiel de la commune et qu'une trentaine de ces compteurs ont été commandés en 2012 pour satisfaire un besoin créé par les nombreux bâtiments qui en ont été équipés.

Cette situation est due à la sous-estimation des besoins lors de l'établissement du budget.

Quant aux compteurs en réserve, ils sont entreposés auprès de l'entreprise Michel Brülhart, concessionnaire de la commune, et font l'objet d'un inventaire qui est tenu à jour.

D'autre part, les compteurs en réserve ne pourront pas être installés ailleurs qu'aux endroits où ils sont prévus.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion générale relative au chapitre 7.

8. Economie	<u>Comptes 2012</u>	<u>Budget 2012</u>
Charges	57'112.00	62'714.00

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion générale relative au chapitre 8.

9. Finances et impôts	<u>Comptes 2012</u>	<u>Budget 2012</u>
Charges	524'002.29	460'657.00
Revenus	8'341'932.86	8'156'513.00

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion générale concernant le chapitre 9.

Le Président donne la parole à Mme Anne-Lise Meyer pour la présentation du compte d'investissements 2012.

Investissements

Décomptes définitifs

Compte no 62.506.2

Décompte définitif concernant l'achat d'un véhicule tout-terrain pour l'édilité

Le Président donne la parole à la commission financière pour la présentation de son rapport lié à cet investissement.

Dans son rapport, lu par M. Dominique Stohr, la commission financière constate avec satisfaction que le coût définitif du véhicule tout-terrain pour l'édilité est inférieur de Fr. 1'310.00 au crédit voté de Fr. 45'000.00 et relève que l'achat a été effectué en tenant compte des offres les plus intéressantes et les plus compétitives par rapport à un cahier des charges établi au préalable. Elle propose au Conseil général d'accepter ce décompte final.

Le Président ouvre la discussion générale.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion générale et demande aux membres du Conseil général de se prononcer sur le décompte définitif de l'achat du véhicule tout-terrain pour l'édilité qui se présente comme suit :

Crédit voté le 6 décembre 2011	Fr. 45'000.00
Coût effectif du véhicule	<u>Fr. 43'690.00</u>
Crédit non utilisé	Fr. 1'310.00
	=====

Au vote, le Conseil général approuve par 24 voix, sans opposition ni abstention, le décompte définitif de l'achat du véhicule tout-terrain pour l'édilité.

Compte no 710.501.5

Décompte définitif de la séparation des eaux claires et des eaux usées de la route-sur-le-Ru

Le Président donne la parole à la commission financière pour la présentation de son rapport lié à cet investissement.

Dans son rapport lu par M. Dominique Stohr, la commission financière constate avec satisfaction que le coût final des travaux de séparation des eaux claires et des eaux usées de la route Sur-le-Ru est inférieur à Fr. 15'449.75 (soit environ 22%) au crédit voté de Fr. 70'000.00. Elle propose au Conseil général d'accepter ce décompte final.

Le Président ouvre la discussion générale.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion générale et demande aux membres du Conseil général de se prononcer sur le décompte définitif de la séparation des eaux claires et des eaux usées de la route Sur-le-Ru qui se présente comme suit :

Crédit voté le 1 ^{er} décembre 2009	Fr. 70'000.00
Coût effectif des travaux	<u>Fr. 54'440.25</u>
Crédit non utilisé	Fr. 15'449.75
	=====

Au vote, le Conseil général approuve par 24 voix, sans opposition ni abstention, le décompte définitif de la séparation des eaux claires et des eaux usées de la route Sur-le-Ru.

Compte no 75.501.1

Décompte définitif de la revitalisation du vallon de la Sonnaz

Le Président donne la parole à la commission financière pour la présentation de son rapport lié à cet investissement.

Dans son rapport lu par M. Dominique Stohr, la commission financière déclare avoir pris connaissance avec satisfaction du fait que le décompte final de la revitalisation du vallon de la Sonnaz présente un solde positif de Fr. 7'800.85 par rapport à un budget de Fr. 190'317.30, tenant compte du crédit voté, d'une subvention fédérale de Fr. 32'366.15 et

d'une subvention cantonale de Fr. 29'314.55. Elle propose au Conseil général d'accepter ce décompte final.

Le Président ouvre la discussion générale.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion générale et demande aux membres du Conseil général de se prononcer sur le décompte définitif de la revitalisation du vallon de la Sonnaz qui se présente comme suit :

Crédit voté le 4 décembre 2007	Fr. 200'000.00
Crédit d'étude voté le 16 décembre 2003	Fr. 20'000.00
Crédit pour l'achat de terrain voté le 20 juin 2006	<u>Fr. 32'000.00</u>
Crédits votés	Fr. 252'000.00
Subventions accordées	<u>Fr. 61'682.70</u>
Crédit net	Fr. 190'317.30
Coût des travaux et achat du terrain	<u>Fr. 183'316.45</u>
Crédit non utilisé	Fr. 7'000.85
	=====

Au vote, le Conseil général approuve par 24 voix, sans opposition ni abstention, le décompte définitif de la revitalisation du vallon de la Sonnaz.

Compte no 942.501.0

Décompte définitif de l'achat de terrain en zone d'intérêt général I à l'hoirie Henri Barras

Le Président donne la parole à la commission financière pour la présentation de son rapport lié à cet investissement.

Dans son rapport lu par M. Dominique Stohr, la commission financière déclare avoir pris connaissance avec satisfaction que l'achat du terrain « hoirie Barras » a finalement coûté Fr. 5'727.65 de moins que le crédit voté de Fr. 250'000.00. Elle propose au Conseil général d'accepter ce décompte final.

Le Président ouvre la discussion générale.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion générale et demande au Conseil général de se prononcer sur le décompte définitif de l'achat de terrain en zone d'intérêt général I à l'hoirie Henri Barras qui se présente comme suit :

Crédit voté le 3 avril 2012	Fr. 250'000.00
Coût du terrain et de la transaction	<u>Fr. 244'272.35</u>
Crédit non utilisé	Fr. 5'727.65
	=====

Au vote, le Conseil général approuve par 24 voix, sans opposition ni abstention, le décompte définitif de l'achat de terrain en zone d'intérêt général I à l'hoirie Henri Barras.

Compte no 942.503.0

Décompte définitif des bâtiments de la centrale de chauffage au bois et au gaz BELCAD

Le Président donne la parole à la commission financière pour la présentation de son rapport lié à cet investissement.

Dans son rapport lu par M. Dominique Stohr, la commission financière constate avec satisfaction que le décompte final de la centrale de chauffage présente un solde positif de Fr. 8'684.60 sur un crédit voté de Fr. 840'000.00. Elle propose au Conseil général d'accepter ce décompte final.

Le Président ouvre la discussion générale.

La parole n'étant pas demandée, le Président demande aux membres du Conseil général de se prononcer sur le décompte définitif des bâtiments de la centrale de chauffage au bois et au gaz BELCAD qui se présente comme suit :

Crédit voté le 1 ^{er} décembre 2009	Fr. 650'000.00
Crédit complémentaire voté le 30 novembre 2010	Fr. 150'000.00
Crédit pour l'achat du terrain voté le 11 avril 2011	<u>Fr. 40'000.00</u>
Crédits votés	Fr. 840'000.00
Coût des travaux et acquisition du terrain	<u>Fr. 831'315.40</u>
Crédit non utilisé	Fr. 8'684.60
	=====

Au vote, le Conseil général approuve par 24 voix, sans opposition ni abstention, le décompte définitif des bâtiments de la centrale de chauffage au bois et au gaz BELCAD.

Compte des investissements

Le Président donne la parole à Mme Anne-Lise Meyer pour la présentation générale des comptes d'investissements 2012.

Mme Anne-Lise Meyer signale que les comptes des investissements 2012 bouclent avec un total de charges de Fr. 2'663'740.90 et un total de revenus de Fr. 341'650.35, soit un résultat négatif de Fr. 2'322'090.55.

Elle présente, chapitre après chapitre, les comptes d'investissements qui figurent aux pages 38 à 49 de la brochure.

1. Ordre public	<u>Comptes 2012</u>	<u>Budget 2012</u>
Charges	50'600.00	100'000.00
Revenus		70'000.00

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion générale relative au chapitre 1.

2. Enseignement et formation	<u>Comptes 2012</u>	<u>Budget 2012</u>
Charges	1'320'931.75	100'000.00
Revenus		20'000.00

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion générale relative au chapitre 2.

3. Culte, culture et loisirs	<u>Comptes 2012</u>	<u>Budget 2012</u>
Charges	4'147.20	5'000.00

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion générale relative au chapitre 3.

6. Transports et communications	<u>Comptes 2012</u>	<u>Budget 2012</u>
Charges	292'331.70	564'500.00
Revenus	80'000.00	165'000.00

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion générale relative au chapitre 6.

7. Protection et aménagement de l'environnement	<u>Comptes 2012</u>	<u>Budget 2012</u>
Charges	275'937.05	335'000.00
Revenus	261'650.35	228'261.00

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion générale relative au chapitre 7.

9. Finances et impôts	<u>Comptes 2012</u>	<u>Budget 2012</u>
Charges	719'793.20	30'000.00

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion générale relative au chapitre 9.

Par la voix de son porte-parole, M. Roland Schmutz, le mouvement Arc-en-ciel déclare avoir pris connaissance des comptes 2012 se soldant par un léger bénéfice de Fr. 344.74 avec des amortissements supplémentaires de Fr. 47'836.20 et remercie le Conseil communal pour sa gestion.

Le cash-flow net final est de Fr. 386'613.94 et les investissements nets sont de Fr. 2'322'090.55, ce qui ne constitue pas un rapport très sécurisant pour l'avenir.

Le mouvement précité a également pris note que le revenu des impôts des personnes physiques est inférieur d'environ 6% par rapport au budget mais qu'il a été compensé par d'autres rentrées fiscales ; non garanties dans le futur.

Si le budget 2013, accepté lors de la séance du 4 décembre dernier, a été prévu sur des bases similaires pour les rentrées fiscales, doit-on s'attendre à une diminution des recettes budgétées pour l'année en cours ? Ce qui aurait pour conséquence de réduire la capacité d'autofinancement, alors que des investissements importants se profilent. Le mouvement Arc-en-ciel demande au Conseil communal d'être attentif et de suivre l'évolution du couple dette et autofinancement.

C'est avec satisfaction que le mouvement Arc-en-ciel a pris connaissance des décomptes d'investissements « positifs » qui ont été proposés. Il remercie le Conseil communal pour cette gestion des dossiers.

Le mouvement Arc-en-ciel propose aux membres du Conseil général d'accepter les comptes tels qui ont été présentés.

Le Président ouvre la discussion générale sur les comptes de fonctionnement et d'investissements 2012.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion générale relative à la présentation des comptes de fonctionnement et d'investissements 2012.

Approbation des comptes de fonctionnement et d'investissements 2012

Le Président demande aux membres du Conseil général de se prononcer sur le compte de fonctionnement 2012 qui se présente comme suit :

Total des revenus	Fr. 10'153'183.78
Total des charges	Fr. 10'152'839.04
Excédent de revenus	Fr. 344.74
	=====

et sur le compte des investissements 2012 qui se présente comme suit:

Total des charges	Fr. 2'663'740.90
Total des revenus	Fr. 341'650.35
Excédent de charges	Fr. 2'322'090.55
	=====

Le bilan au 31 décembre 2012 qui est présenté à titre d'information se compose des éléments suivants :

Total des actifs		Fr. 13'084'966.82
Compte de pertes et profits reportés	Fr. 544'041.66	
Compte de pertes et profits en cours	Fr. 344.74	
Total des passifs	Fr. 12'5410'580.42	Fr. 13'084'966.82

Au vote final, les comptes de fonctionnement et d'investissements 2012 sont approuvés par 24 voix, sans opposition ni abstention.

Le Président adresse ses remerciements à Mme Anne-Lise Meyer, responsable des finances, aux membres du Conseil communal, à M. Patrick Wider, caissier communal, et au personnel de l'administration communale pour l'excellent travail effectué en matière de comptabilité.

Mme Anne-Lise Meyer remercie les membres du Conseil général, au nom du Conseil communal, d'avoir accepté les comptes de l'exercice 2012.

11. Propositions

Le Président rappelle aux membres du Conseil général qu'ils ont reçu, avec la convocation, la liste des propositions de la législature 2011 – 2016.

Le Président signale aux membres du Conseil général que, par mesure d'économie du papier, le bureau a modifié la méthode en imprimant séparément les propositions formulées en 2011 qui sont à conserver afin d'éviter de les photocopier à plusieurs reprises pour les joindre aux convocations des séances.

Cette manière de faire a été adoptée pour permettre aux membres du Conseil général de conserver les propositions de l'année en cours.

Le bureau examine les mesures de rationalisation qui pourraient encore être appliquées pour parvenir à des économies destinées à ménager l'environnement et à éviter de reproduire des documents qui restent les mêmes.

Le Président rappelle que le Conseil communal a fourni des réponses à plusieurs propositions et part de l'idée selon laquelle les membres du Conseil général ont pu en prendre connaissance en début de séance.

Le Président ouvre la discussion générale.

ROUTE CANTONALE, SECTEUR ENTRE LE CENTRAL TELEPHONIQUE ET L'INTERSECTION AVEC LA ROUTE D'AUTAFOND ET L'ACCES A L'ARSENAL

Mme Andrea Felder déclare avoir appris avec satisfaction qu'un nouvel accès pour piétons est prévu en direction du nouveau bâtiment abritant la station service Coop et le supermarché Denner, le long de la route de Rosière.

L'intervenante constate, cependant, que la situation reste insatisfaisante à différents niveaux, en particulier pour les piétons provenant du haut de la route de Rosière ou de la route d'Autafond, en fonction de l'emplacement futur du passage pour piétons, et pour les cyclistes.

Pour en avoir fait personnellement l'expérience, Mme Andrea Felder relève qu'il n'est pas évident pour un cycliste de franchir ce carrefour.

L'intervenante propose donc au Conseil communal de faire une analyse globale de ce carrefour, en tenant compte des besoins des utilisateurs, soit les piétons, les cyclistes et les automobilistes.

Le Président ouvre la discussion générale.

M. Dominique Corpataux signale aux membres du Conseil général que le carrefour de la route cantonale et de la route d'Autafond doit normalement être intégré à la phase no 2 de l'adaptation de la route cantonale au concept Valtraloc.

Cette information figure dans la réponse donnée à la question no 38 posée par Mme Josiane Berset mais les membres du Conseil général n'ont peut-être pas encore eu le temps d'en prendre connaissance.

Le Conseil communal a demandé au Service des ponts et chaussées d'intégrer à la phase no 1 du concept d'adaptation de la route cantonale au concept Valtraloc le secteur de la route cantonale situé entre le pont sur la Sonnaz et la partie supérieure de la parcelle sur laquelle est situé le bâtiment abritant une station service et un supermarché.

Le Conseil communal souhaiterait pouvoir réaliser en 2015 les travaux liés au concept Valtraloc dans ce secteur.

Le Service des ponts et chaussées s'est déclaré favorable à ce projet en début d'année et les démarches entreprises sont actuellement au stade de l'estimation du coût des travaux prévus sur ce tronçon.

L'adaptation de la route cantonale au concept Valtraloc sur ce tronçon tiendra compte des impératifs liés à la mobilité douce, au marquage d'un passage pour piétons et à la circulation des vélos.

Le projet n'a pas encore été présenté au Conseil communal mais il devrait être déposé dans une dizaine de jours comme l'a promis l'ingénieur mandaté pour l'établir.

Dès ce moment-là, le Conseil communal va pouvoir examiner ce projet et il sera en mesure de tenir le Conseil général informé dans un délai relativement court.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion générale et invite les membres du Conseil général à se prononcer sur le principe de soumettre au Conseil communal pour étude la proposition de Mme Andrea Felder de procéder à une analyse globale de ce carrefour, en tenant compte des besoins des utilisateurs, soit les piétons, les cyclistes et les automobilistes.

Par 12 voix contre 3 et 9 abstentions, le Conseil général décide de transmettre au Conseil communal pour étude la proposition formulée par Mme Andrea Felder.

COMMISSION POUR L'ETUDE DES PROBLEMES DES SENIORS

Mme Barbara Dousse remercie Mme Corinne Ajilian pour la réponse donnée à la proposition qu'elle a formulée afin d'obtenir que le Conseil communal constitue une commission pour étudier les problèmes des seniors domiciliés sur le territoire communal et déclare vouloir maintenir sa demande car elle estime nécessaire une réflexion sur les besoins et les souhaits de la commune en la matière. Cette manière de faire permettrait à l'autorité communale de disposer des éléments essentiels, au moment où l'instance cantonale voudra la consulter à ce propos.

Le Président donne la parole à M. François Gendre pour lui permettre d'apporter un complément d'information à ce sujet.

Par la voix de M. François Gendre, le mouvement Arc-en-ciel déclare regretter que le Conseil communal n'accepte pas la proposition formulée par Mme Barbara Dousse le 3 avril 2012 concernant la création d'une commission « seniors + », d'autant plus que l'avant-projet de concept cantonal en faveur des seniors+ attribue aux communes certaines tâches.

Cette commission pourrait examiner les points suivants :

1. Décortiquer les montants de la participation de la commune aux charges liées ressortant des comptes 2012 dans les domaines suivants :
 - Fr. 621'000.00 comme part aux frais de fonctionnement des homes médicalisés,
 - Fr. 185'000.00 comme part aux frais des soins ambulatoires et aux indemnités forfaitaires, dont une bonne part est attribuée en faveur des personnes âgées.
2. Etudier les besoins de la commune pour le futur.
3. Etablir des contacts avec les communes voisines pour trouver des synergies.
4. Examiner des solutions (genre appartements protégés avec garde professionnelle et permanence ou appartements domino). Ces solutions sont largement répandues dans les cantons voisins.
5. Examiner la possibilité de financement. La commune ayant acquis des terrains, il paraîtrait judicieux qu'un projet puisse être intégré dans ce cadre

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion générale et invite les membres du Conseil général à se prononcer sur le principe de soumettre au Conseil communal pour étude la proposition de Mme Barbara Dousse, complétée par celle de M. François Gendre, de créer une commission communale chargée d'étudier les problèmes des seniors.

Par 24 voix, sans opposition ni abstention, le Conseil général décide de soumettre au Conseil communal pour étude la proposition formulée par Mme Barbara Dousse et complétée par M. François Gendre.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion générale relative aux propositions.

12. Questions

Le Président signale aux membres du Conseil général que le bureau a adopté pour les questions le même principe de transmission des documents que pour les propositions.

Le Président ouvre la discussion générale pour permettre aux membres du Conseil général de poser des questions.

CONCEPT SPATIAL DE DEVELOPPEMENT DANS LA ZONE D'INTERET GENERAL I AUTOUR DU CENTRE SCOLAIRE ET SPORTIF

Par la voix de Mme Barbara Dousse, le mouvement Arc-en-ciel déclare avoir pris note du fait que le Conseil communal a attribué un mandat d'étude pour planifier l'évolution de l'utilisation des surfaces classées en zone d'intérêt général I (ZIGI) autour des bâtiments scolaires et sportifs au bureau d'urbanisme Archam en 2012. (Voir rapport de gestion 2012, page 10).

Aussi, en date du 4 décembre 2012, le Conseil communal a répondu à la proposition no 14 de M. Alain Carrupt de fournir un calendrier précis de la suite des travaux d'étude du projet de la construction du nouveau bâtiment à l'usage des écoles et des autres services. La réponse donnée étant que l'étude confiée au bureau Archam sera effectuée de l'automne 2012 au printemps 2013.

L'intervenante désire savoir si le Conseil communal a déjà reçu une réponse de la part des mandataires pour cette étude si déterminante pour les futurs projets dans ce secteur.

M. Jean-Bernard Schenevey est d'avis que, préalablement à la présentation d'un calendrier précis, quelques échéances doivent être respectées, notamment celles liées à la révision général du plan d'aménagement local.

M. Jean-Bernard Schenevey signale aux membres du Conseil général que le dossier de la révision générale du PAL a été déposé pour examen préalable auprès du Service des constructions et de l'aménagement et que les réponses, qui seront données par les services consultés, fourniront à l'autorité communale des renseignements sur la vision qu'elle devra adoptée pour l'avenir et sur le rythme de croissance de la démographie de la commune. Ces renseignements lui permettront d'établir, à ce moment-là, un calendrier précis de la suite des travaux d'étude du projet de bâtiment à l'usage des écoles et des autres services.

L'étude que le bureau Archam a réalisée permettra au Conseil communal de se déterminer sur le choix de la variante qu'il proposera.

Cette étude sera présentée au Conseil général lors de la séance du 25 juin 2013, si celle-ci est nécessaire pour adopter la modification des statuts de l'association des communes pour la piscine de Courtepin.

Mme Barbara Dousse pose la question de savoir si l'étude Archam fait partie des thèmes qui seront abordés lors de la séance de présentation de la révision générale du plan d'aménagement local prévue le 27 mai 2013.

M. Jean-Bernard Schenevey répond à l'intervenante que la révision générale du plan d'aménagement local est une chose complètement différente de l'étude réalisée par le bureau Archam pour planifier les possibilités de construire sur les terrains de la commune si-

tués en zone d'intérêt général I et rappelle que cette étude sera présentée au Conseil général le 25 juin 2013.

MESURES POUR LIMITER LA VITESSE A 30 KM/H SUR LES ROUTES COMMUNALES

M. Dominique Stohr désire savoir si les résultats des mesures de vitesse mentionnés dans le rapport de gestion 2012 ont été transmis à la police cantonale et demande si le Conseil communal peut informer le législatif sur les prochaines mesures prévues pour assurer la sécurité.

M. Dominique Corpataux signale aux membres du Conseil général que les résultats de mesures de vitesse n'ont, à ce jour, pas encore été transmises à la police cantonale ni au Service des ponts et chaussées, alors qu'elles doivent être communiquées dans un certain délai après la mise en place des mesures.

La commission des routes a examiné les résultats de ces mesures et a estimé qu'il fallait d'abord faire de la prévention en installant à nouveau les inforadars dont le résultat des mesures permettra de procéder à une nouvelle évaluation afin de définir les nouvelles mesures à appliquer car, si le Conseil communal transmet les mesures de vitesse relevées à la route Sur-le-Ru sans explication, le Service des ponts et chaussées va demander de placer différemment les éléments modérateurs sur la chaussée de la route Sur-le-Ru.

La commune souhaiterait pouvoir disposer d'une certaine liberté dans ce domaine pour parvenir, par des mesures de prévention, au résultat attendu.

Pour avoir passé régulièrement sur ce tronçon routier, M. Dominique Corpataux déclare avoir constaté une amélioration de la situation.

BOXAL (SUISSE) SA, CESSATION DE L'ACTIVITE DE LA FONDERIE DE BELFAUX

M. Jean-Marc Bertschy rappelle que les membres du Conseil général ont été informés par la presse du fait que la société Boxal cessera l'exploitation de son site de Belfaux. Compte tenu de l'activité industrielle de cette entreprise, il est à craindre que le site soit touché par la pollution et doive être décontaminé.

S'exprimant au sujet des sites contaminés, le Conseil fédéral, via l'Office fédéral de l'environnement relevait notamment les éléments suivants dans un communiqué de presse publié le 14 novembre 2012 sur le site :

<http://www.bafu.admin.ch/altlasten/06125/12678/index.html?lang=fr&msg-id=46700>).

« Les personnes responsables de la pollution d'un site doivent être contraintes suffisamment tôt de prendre en charge les frais d'investigation, de surveillance et d'assainissement ».

Au cours des dernières années, les cantons et les services fédéraux concernés ont recensé près de 38'000 sites pollués dans leurs cadastres. Environ 4000 sont classés comme sites contaminés car ils émettent de telles quantités de polluants qu'ils présenteront tôt ou tard un danger pour l'homme et l'environnement. Ne voulant pas courir ce risque sur le long terme, le Conseil fédéral a exprimé la volonté de mener des investigations détaillées et de garantir la surveillance et l'assainissement de ces sites. Les coûts de ces travaux sont estimés à plus de 5 milliards de francs.

Aux termes de la loi sur la protection de l'environnement, c'est la personne qui est à l'origine des mesures qui doit assumer les frais d'investigation, de surveillance et d'assainissement. Or, les entreprises peuvent utiliser des moyens de droit privé et des opérations commerciales pour se soustraire à leurs responsabilités environnementales, si bien qu'il existe un risque que la Confédération et les cantons doivent prendre en charge une grande part des frais ».

L'intervenant pose la question de savoir quelles mesures le Conseil communal de Belfaux entend-il prendre pour éviter toute mauvaise surprise en matière de pollution par rapport au site de Boxal, en sachant qu'en cas de problèmes, il sera très difficile de se retourner contre les propriétaires actuels, à savoir une caisse de pension d'enseignants de l'Ontario ?

M. Jean-Bernard Schenevey déclare ne pas être en mesure d'apporter une réponse précise ce soir mais relève que le Conseil communal reste attentif à l'évolution de ce dossier.

S'agissant du risque encouru quant au financement de l'assainissement par la caisse de pension, propriétaire du complexe industriel, M. Jean-Bernard Schenevey considère que ce risque n'est pas si important, puisque l'institution de prévoyance est propriétaire des bâtiments et des terrains sis sur le territoire de la commune et que ces immeubles ont une valeur certaine.

D'autre part, des promoteurs se sont déjà annoncés auprès de la commune et ont manifesté de l'intérêt pour l'éventuelle acquisition de ces biens immobiliers.

M. Jean-Bernard Schenevey ne voit pas un risque financier particulier.

Quant à savoir si le site est pollué, M. Jean-Bernard Schenevey est d'avis qu'il ne figure pas à l'inventaire cantonal des sites contaminés et déclare ne pas avoir connaissance des références en la matière au niveau fédéral.

Il s'étonnerait qu'un site pollué figurant à l'inventaire fédéral ne soit pas répertorié au niveau cantonal.

M. Jean-Bernard Schenevey rappelle que le Conseil communal reste attentif à l'évolution de ce dossier, à tout changement de propriétaire, à tout changement d'affectation ou autre.

M. Jean-Marc Bertschy relève que le site Boxal de Fribourg a dû être assaini et se déclare d'avis que les activités exercées sur celui de Belfaux sont semblables.

M. Jean-Bernard Schenevey signale aux membres du Conseil général que, sur le site Boxal de Fribourg, il n'y a jamais eu de fonderie d'aluminium mais qu'il y eu la production d'emballages dérivés des pièces d'aluminium fondues sur le site de Belfaux.

Selon les renseignements dont il dispose, M. Jean-Marc Bertschy est d'avis que le degré de pollution du site de Fribourg doit être pire que celui du site de Belfaux.

M. Jean-Bernard Schenevey répète que le site de Boxal à Belfaux ne figure pas à l'inventaire cantonal des sites contaminés.

Le Président signale que les sites pollués figurent à l'inventaire établi à cet effet, dès le moment où la contamination a été constatée.

M. Jean-Bernard Schenevey ajoute que le Service de l'environnement est intervenu à plusieurs reprises pour mesurer les risques de pollution que pourrait engendrer l'activité pratiquée à Belfaux par la société Boxal.

M. Jean-Bernard Schenevey déclare ne pas connaître le degré d'importance des investigations menées mais il peut assurer les membres du Conseil général du fait que le Service de l'environnement est aussi attentif à la situation de la fonderie Boxal.

De plus, le Conseil communal a, au moins à deux reprises, alerté le Sen sur les risques de pollution générés par l'usine Boxal, notamment au niveau de la pollution de l'air.

ASSOCIATION DE COMMUNES POUR LA PISCINE DE COURTEPIN

M. François Gendre souhaite que le Conseil communal fournisse aux membres du Conseil général quelques informations sur l'avancement des travaux de constitution de l'association de communes pour la piscine de Courtepin et désire savoir si les communes de Corminboeuf et de Granges-Paccot se sont déterminées.

M. Marc Lüthi confirme que deux communes intéressées vont prendre position et signale aux membres du Conseil général que la commune de Granges-Paccot va adhérer à l'association de communes pour la piscine de Courtepin.

S'agissant de la commune de Corminboeuf, le groupe de travail a rencontré une délégation de son autorité exécutive et attend sa réponse.

M. Jean-Bernard Schenevey, qui a le privilège d'ouvrir le courrier de la commune le matin, signale aux membres du Conseil général que la commune de Corminboeuf renonce à adhérer à l'association de la piscine de Courtepin.

Le Président informe les membres du Conseil général du fait que la modification des statuts de l'association de la piscine de Courtepin pourra faire l'objet d'un point à inscrire à l'ordre du jour de la prochaine séance du législatif.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion relative aux questions.

13. Divers

Le Président ouvre la discussion générale sous le point divers.

Terrains à l'ouest de la nouvelle école

M. Georges Baechler rappelle que, lors de la séance du 4 décembre 2012, il a posé la question de savoir qui payera la remise en état des terrains situés à l'ouest des bâtiments scolaires dont le sol a subi des dégâts à la suite du festival bédéMania.

Comme le coût de la remise en état de ces terrains avoisine la somme de Fr. 10'000.00, l'intervenant pose la question de savoir si ces frais seront couverts par une assurance responsabilité civile.

M. Jean-Bernard Schenevey informe les membres du Conseil général du fait que, dans un premier temps, quelques travaux urgents ont été réalisés. Le sol a été nivelé et un assainissement a été réalisé derrière les buts de l'aire de football.

Dès que les conditions météorologiques s'amélioreront, des travaux de remise en état du sol seront entrepris.

S'agissant de la prise en charge des frais y relatifs, le Conseil communal ne s'est pas encore déterminé sur la question de savoir qui payera quoi.

L'association bédéMania s'est renseignée auprès de la société qui l'assure pour le risque de responsabilité civile et cette dernière lui a répondu que le contrat qu'elle a passé ne couvre pas ce genre de dommages.

Le Conseil communal ne s'est pas encore déterminé sur l'éventuelle prise en charge par la commune d'une partie des travaux de remise en état des terrains mais ne l'exclut pas.

M. Gilles Seiler pose la question de savoir si les contribuables de la commune seront appelés à payer la réparation de ces dégâts.

M. Jean-Bernard Schenevey répond à l'intervenant que cette possibilité n'est pas exclue et que, dans le cas où le Conseil communal estimerait qu'une partie des frais de remise en

état du terrain doit être assumée par la commune, les frais y relatifs seront supportés par les contribuables.

Prochaine séance du Conseil général

M. Dominique Schaller trouverait regrettable que la séance du 25 juin 2013, dont la tenue éventuelle a été évoquée, soit supprimée car cette séance permettrait d'examiner plusieurs points dont il a été question au cours de la séance de ce soir.

L'intervenant insiste pour que cette séance soit maintenue à la date prévue car il estime suffisant le nombre de points qui pourraient être inscrits à l'ordre du jour.

Le Président signale aux membres du Conseil général que le bureau est compétent pour fixer la date d'une prochaine séance et pour arrêter son ordre du jour et se déclare d'avis que la séance du 25 juin 2013 doit être maintenue puisque ses membres doivent se déterminer sur la modification des statuts de l'association de la piscine de Courtepin.

Le Président ne voit pas les raisons qui pourraient motiver la suppression de cette séance, bien que la date qui a été retenue pour convoquer les membres du Conseil général soit proche de celles de deux autres séances d'information, et part de l'idée selon laquelle cette séance doit être maintenue puisque le Conseil général doit être réuni prochainement pour examiner plusieurs objets.

Durée de la présidence du Conseil général

M. Jean-Paul Meyer profite du temps de parole qui lui est accordé pour féliciter M. Alain Carrupt de la brillante manière dont il a dirigé les débats de la séance de ce soir et souhaite rendre le bureau attentif à la teneur de l'article 16 du règlement du Conseil général qui précise que la présidence est exercée du 1^{er} mai au 30 avril.

L'intervenant relève que, plusieurs fois, le président élu est entré en fonction le jour de la séance qui coïncidait à son élection du fait que la celle-ci se déroulait au mois de mai et que le Conseil général ne voulait pas tenir une séance spéciale pour le désigner.

M. Jean-Paul Meyer invite le Conseil général à respecter à l'avenir les dispositions de son règlement, ce qui permettrait d'éviter de changer de président en cours de séance.

Il regretterait que M. Alain Carrupt doive présider la séance d'examen des comptes 2013 si celle-ci devait se dérouler avant le mois de mai 2014.

M. Jean-Paul Meyer souhaite préférable que les débats de la séance au cours de laquelle le nouveau président est élu soient dirigés du début à la fin par la même personne.

Le Président est aussi d'avis que le bureau du Conseil général a pour mission d'appliquer les règlements et se déclare désolé d'avoir privé M. Jean-Marc Weber de la présidence d'une partie de la séance de ce soir.

Le Président s'engage à apporter à ce point du règlement toute l'attention qu'il mérite.

Séance du Conseil général pour l'examen des comptes annuels

Mme Anne-Lise Meyer souhaite que le bureau du Conseil général ne prévoit pas en avril la date de la séance réservée à l'examen des comptes annuels car les personnes chargées de l'établissement des comptes ont éprouvé certains problèmes, cette année, pour boucler les comptes du fait qu'elles ne disposaient pas de tous les décomptes de répartition des charges liées au financement des tâches du canton.

Comme le Conseil communal ne désire pas présenter au Conseil général des comptes comprenant de nombreuses écritures transitoires, le mois d'avril est prématuré pour les soumettre à l'examen de ses membres.

Le fait de convoquer le Conseil général au mois de mai pour l'examen des comptes permettra de respecter les dispositions du règlement du Conseil général relatives à l'élection du président.

Malgré le fait que plusieurs de fêtes soient célébrées au cours du mois de mai, Mme Anne-Lise Meyer est d'avis que la première quinzaine de ce mois conviendrait mieux au Conseil communal pour la séance d'examen des comptes annuels.

Le Président prend acte de cette demande et signale que le bureau planifiera les dates des prochaines séances du législatif avec le Conseil communal, de même que les dates de séances qui seraient nécessaires pour l'examen d'autres objets.

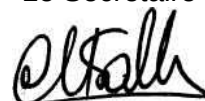
Le Président clôt la séance en remerciant les participants pour le climat qui a régné aux cours de délibérations et les invite à partager le verre de l'amitié qui est offert par le groupe PS et Ouvertures.

Belfaux, le 29 avril 2013

Le Président :

Alain Carrupt

Le Secrétaire :



Michel Sallin

Annexes: Discours de M. Alain Carrupt, président pour l'année 2013
Discours de M. Jean-Marc Weber, président sortant

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux,
Monsieur le Syndic, Madame la Vice-syndique,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,
Madame la Représentante de la presse,
Mesdames et Messieurs,

Je tiens tout d'abord à remercier mes collègues du Conseil général pour la confiance qu'ils me témoignent par cette élection. Vous pourrez compter sur mon engagement pour accomplir cette tâche le mieux possible.

Lors d'une élection, il est parfois bon de se rappeler quel est le rôle d'une personne élue, que ce soit au niveau fédéral, cantonal, régional ou communal.

A ce propos, je me permets d'évoquer une anecdote récente. Le canton du Valais vient de vivre une campagne électorale assez mouvementée pour l'élection du son Grand-Conseil et de son Conseil d'Etat, campagne durant laquelle on pouvait se demander si le débat le plus important ne se résumait pas à une histoire de pierre. Quelques jours après ces élections, un conseiller d'Etat nouvellement élu et provenant d'un parti accédant pour la première fois à l'exécutif du canton est arrivé avec plusieurs minutes de retard à la cérémonie d'assermentation. Ce que le Nouvelliste, le journal local, a bien entendu mis aussitôt en évidence sur son site Internet. Parmi les commentaires qui n'ont pas tardé à se multiplier, l'un était particulièrement édifiant : il disait approximativement ceci : quand on a attendu 17 ans pour arriver au pouvoir, on peut bien se permettre 5 minutes de retard.

Ce à quoi un autre internaute a répliqué avec beaucoup de justesse : arriver au pouvoir ? Vous vouliez certainement écrire être élu au service de la population.

Voilà une réflexion que tous les élu-e-s, à tous les niveaux devraient avoir en permanence à l'esprit. Ils ne sont pas, nous ne sommes pas au pouvoir, nous sommes au service de la population. C'est une belle mission et aussi une grande responsabilité.

- La responsabilité de faire passer l'intérêt de la collectivité avant les intérêts personnels ou ceux de groupes d'intérêts.
- La responsabilité d'être à l'écoute de citoyennes et citoyens et de respecter leur volonté.
- La responsabilité aussi de tout mettre en œuvre pour gérer au mieux le présent et préparer le meilleur avenir possible pour l'ensemble de la communauté.

Je suis heureux et fier de partager ces responsabilités avec vous et lorsque je vois, parmi ce conseil, la somme de connaissances, de compétences et d'expériences acquises dans des domaines très divers, je suis persuadé que nous saurons prendre les bonnes décisions pour Belfaux.

Pour y arriver, nous devons soigner la transparence, la collaboration et la communication à tous les niveaux, que ce soit au sein du Conseil général, avec le Conseil communal et avec les différentes commissions. Nous ne devons surtout pas hésiter à confronter nos idées dans des débats que je souhaite ouverts, animés mais toujours emprunts de respect mutuel. C'est ainsi que nous pourrons, ensemble, construire le Belfaux de demain.

Merci pour votre engagement au service de la population et encore une fois merci pour la confiance que vous m'accordez.

Alain Carrupt

Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs,

Lorsque je suis monté au perchoir, je vous avais adressé quelques réflexions par rapport à la densification des défis, notamment climatiques, qui nous attendrait ces prochaines années.

Je ferai référence à notre quotidien local du 4 décembre 2012 qui titrait « le bilan trompeur de Kyoto » et un commentaire paru trois jours après qui titrait « A un Doha de l'échec ». Ces titres nous en disent long quant à la difficulté de trouver des compromis négociables liés au sujet des problèmes climatiques qui nous touchent toutes et tous et que nous devons affronter un jour ou l'autre.

Tout espoir serait-il perdu ?

Non, parce que Belfaux donne une certaine réponse. Notons la réalisation des salles de classe aux normes Minergie pour ce qui est de la réduction de la consommation d'énergie et l'installation de panneaux solaires sur une partie des toits de l'école permettant, quant à elle, la production d'électricité renouvelable.

Il s'agit d'une bonne direction prise et qui est à mon sens à poursuivre. Nous pourrions même nous laisser aller à rêver et espérer que non seulement les collectivités publiques, mais aussi que plus de particuliers se prennent à ce jeu.

Il ne me reste qu'à remercier les conseillers qui m'ont épaulé et les autres de m'avoir supporté tout au long de ce mandat. Je passe la parole à mon successeur.

Jean-Marc Weber

